ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Cécile UNTERMAIER
Députée de Saône-et-Loire

Membre de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République
Groupe Socialistes et Apparentés

Frédéric CANNARD
Député suppléant

A l'attention de Monsieur le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance
Cabinet du ministre
Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance
139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Louhans, le 25 mars 2022

Monsieur le Ministre,

La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) de Saône-et-Loire a souhaité attirer mon attention sur la hausse des prix des matériaux et de l'énergie et sur la pénurie de fournitures dans le BTP. Cette confédération particulièrement active dans ce département et très représentative des artisans, exprime une inquiétude que vous connaissez et c'est dans cet esprit que je vous adresse cette lettre, de nature à faire valoir les réalités du terrain. Je vous remercie de l'intérêt porté à ce courrier, résumant les besoins attendus par ce secteur de la part des pouvoirs publics.

Les entreprises du bâtiment, consécutivement à la crise sanitaire, sont soumises à des augmentations de prix ininterrompues et rencontrent régulièrement des difficultés d'approvisionnement depuis bientôt un an et demi. Fin 2021, elles ont à nouveau été confrontées à l'augmentation brutale du coût de l'énergie, avant l'éclatement de la guerre en Ukraine, qui a pour effet notamment la hausse du coût du carburant. Pour les entreprises des travaux publics et du gros œuvre, le carburant est le deuxième poste de dépenses après la masse salariale. A cela s'ajoutent de nouvelles annonces de hausses exponentielles, soudaines et volatiles des prix de fabricants et de distributeurs. En conséquence, les trésoreries se dégradent de jour en jour et les entreprises sont au bord de l'asphyxie.

Ces dernières, fortement génératrices d'activité et d'emplois, ont besoin d'un soutien sans faille des pouvoirs publics. Si un certain nombre de mesures du plan de résilience vont dans le bon sens, celles-ci ne suffiront pas à soutenir la pérennité des entreprises du secteur, lequel demande des mesures complémentaires, dont je me fais le relais.

Au regard de l'urgence de la situation, les entreprises souhaitent qu'il soit décidé de plafonner les taxes sur les carburants en rétablissant la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) flottante avec effet rétroactif au 1er janvier 2022 et de rembourser, comme pour le secteur agricole et celui des travaux publics, une partie de la TICPE pour les carburants utilisés pour des véhicules professionnels. Il serait également utile de proposer un report des charges des entreprises qui en auraient besoin, de mettre en place un mécanisme de bouclier tarifaire du coût de l'énergie aux niveaux européen et français, d'imposer aux banques et aux assureurs des crédits qu'ils ne dégradent pas la cotation des entreprises dès lors qu'elles décident de reporter le remboursement de leur PGE compte tenu de la situation exceptionnelle.

…/…

9, rue des Dôdanes - 71500 LOUHANS- Tel : 03.85.75.76.77- Fax : 03.85.75.76.70 - c.untermaier@orange.fr
Assemblée nationale – 126, rue de l'Université – 75355 PARIS 07 SP – cecile.untermaier@assemblee-nationale.fr

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Il s'agit par ailleurs de veiller à ce que les industriels, négoces ou distributeurs, assument les risques d'augmentation des prix avec la filière dans le cadre d'une charte de solidarité, de demander aux fournisseurs de cesser leurs pratiques de paiement intégral ou à 50% de la commande et d'exiger de ces derniers qu'ils préviennent au moins trois mois à l'avance les entreprises du bâtiment de toute augmentation des prix avec une stabilité des prix durant au moins trois mois également. Les intéressés demandent aussi que le Comité de crise de Bercy soit extrêmement vigilant sur les comportements non vertueux, les tentatives de spécialisations, et les risques d'entente de certains opérateurs qui pourraient être tentés de profiter de la situation.

Mes interlocuteurs souhaitent par ailleurs qu'une TVA à taux réduit de 5,5% pour l'ensemble des travaux de rénovation soit appliquée, il s'agit d'une demande récurrente qui trouve son sens dans la situation que nous connaissons en matière de pouvoir d'achat. Les mesures de souplesse accordées pour les marchés publics (clauses de révision de prix, absence de pénalités de retard…) doivent être prorogées et réellement appliquées, et s'agissant des marchés publics, l'application des pénalités de retard des paiements attendus par les entreprises, doit devenir automatique.

Enfin, il est suggéré l'accélération de la refonte du calcul des différents index BT, actualisant le prix de certains marchés de bâtiment, et leurs publications dans des délais rapides, l'identification des secteurs clés, comme le bois, pour les protéger et encadrer les exportations afin de prioriser les besoins du marché français et la relocalisation des productions industrielles stratégiques à minima en Europe pour réduire la dépendance à l'Asie.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance au regard de la situation préoccupante pour le secteur de bâtiment. Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien portez à ces requêtes légitimes, des réponses que vous choisirez d'y apporter et de me les communiquer, aux fins de transmissions aux intéressés.

Restant à votre disposition, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Cécile UNTERMAIER

9, rue des Dôdanes - 71500 LOUHANS- Tel : 03.85.75.76.77- Fax : 03.85.75.76.70 - c.untermaier@orange.fr
Assemblée nationale – 126, rue de l'Université – 75355 PARIS 07 SP – cecile.untermaier@assemblee-nationale.fr